



La formation des
secouristes
en milieu de travail

**La défibrillation
cardiaque en
milieu de travail :
une onde de choc
pour la vie !**

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail
cnesst.gouv.qc.ca/secourisme

CNESST

L'arrêt cardiaque est l'une des principales causes de décès au Québec. La défibrillation rapide, une intervention visant à rétablir un rythme cardiaque normal chez un patient atteint de fibrillation, constitue l'intervention la plus apte à augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque. Le délai entre l'arrêt cardiaque et la défibrillation est le facteur déterminant de la réussite de la tentative de réanimation. En effet, la probabilité de survie diminue de 7 à 10 % par minute écoulée après un arrêt cardiaque. Si la personne en fibrillation ne fait pas l'objet de manœuvres de défibrillation dans les 12 minutes qui suivent l'arrêt cardiaque, le taux de survie se situe à 5 %¹.

La réanimation cardiorespiratoire (RCR) permet de rétablir brièvement la circulation et la ventilation d'une personne en arrêt cardiaque. Or, il est peu probable qu'elle mette fin à la fibrillation et qu'elle rétablisse un rythme cardiaque normal. Pour rétablir ce rythme, il faut procéder à la défibrillation **dans les minutes** qui suivent l'arrêt cardiaque.

Par ailleurs, il est démontré que la complémentarité des manœuvres de RCR et de l'utilisation du défibrillateur externe automatisé (DEA) est gage d'une augmentation du taux de survie, qui atteint alors 75 % ou plus².

Que dit la réglementation ?

Depuis 2013, toute personne peut utiliser un DEA en cas d'arrêt cardiorespiratoire³. En effet, anciennement, seuls les médecins et les infirmières spécialisées pouvaient utiliser cet appareil. En 2006, les secouristes ont reçu également cette autorisation. Aujourd'hui, grâce à sa facilité d'utilisation, sa technologie et son côté pratico-pratique, il n'est plus obligatoire d'avoir une formation spécifique pour utiliser le DEA. Ce changement réglementaire amène une augmentation du nombre de personnes pouvant intervenir en cas d'arrêt cardiorespiratoire.

Notons toutefois que **la présence d'un DEA en milieu de travail n'est pas obligatoire, mais suggérée.**

1. Hazinski MF, Markenson D, Neish S. *American Heart Association Scientific Statement: Response to cardiac arrest and selected life-threatening medical emergencies*. *Circulation* 2004; 109:278-91.

2. Weisfeldt ML, Sitlani CM, Ornato JP, Rea T, Aufderheide TP, Davis D et al. "Survival after application of automatic external defibrillators before arrival of emergency medical system: Evaluation in the Resuscitation Outcomes Consortium population of 21 million". *Journal of the American College of Cardiology*. 2010;55 (15):1713-20.

3. Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence, chapitre M-9, r. 2.1, article 2.

Comment fonctionne un DEA?

Le DEA est un petit appareil portatif de poids variable selon les fabricants, s'accrochant au mur et facile à utiliser. Il permet de guider de façon automatique l'utilisateur en dictant les étapes à suivre, d'analyser l'activité électrique du cœur et son rythme, et d'administrer un choc électrique, le cas échéant. Le DEA comporte des électrodes autoadhésives reliées à l'appareil par des fils électriques qui doivent être appliquées sur le thorax de la victime. Si la défibrillation est nécessaire, l'utilisateur reçoit l'ordre d'appuyer instamment sur un bouton pour administrer un choc électrique au cœur de la victime. Ce choc a pour effet de rétablir le rythme cardiaque.

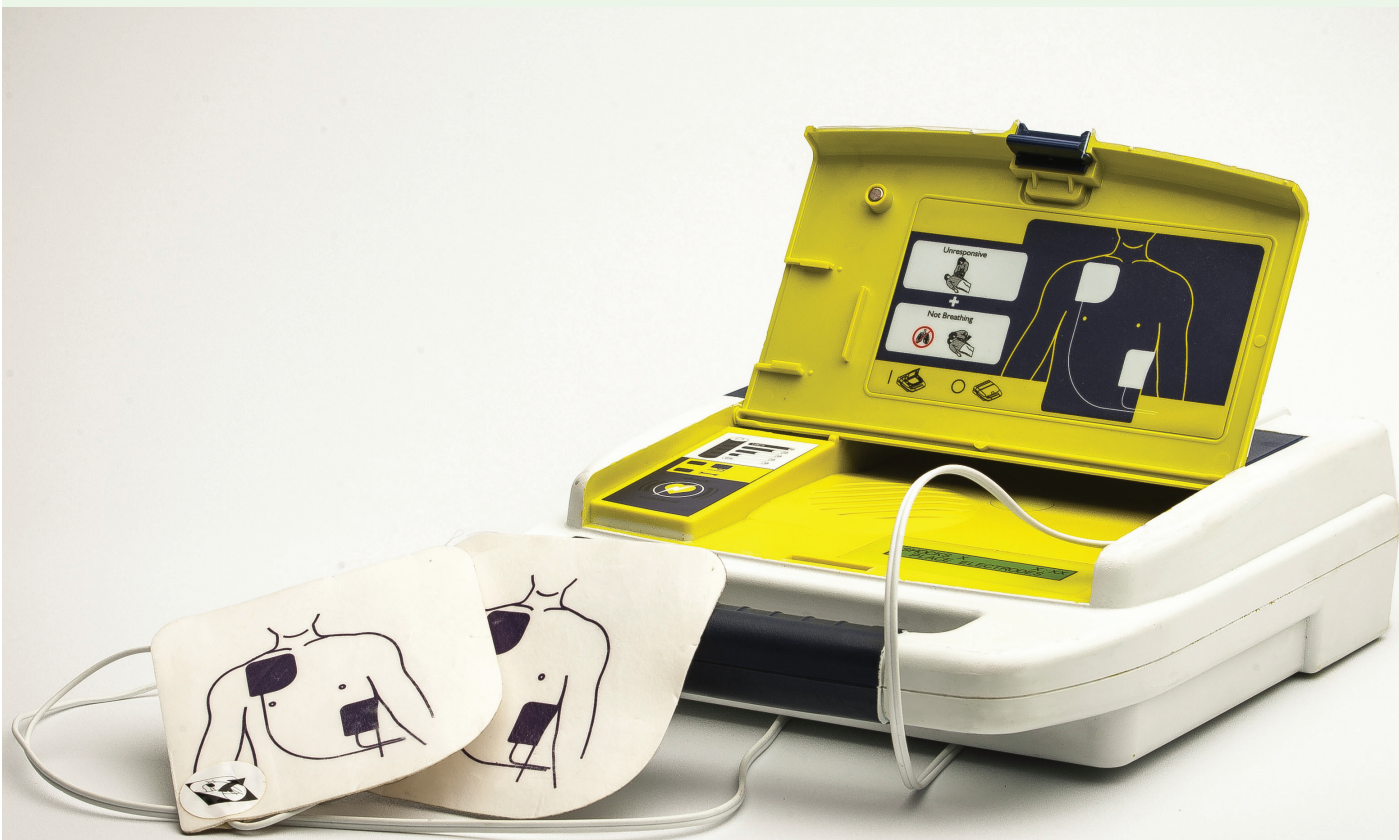
L'acquisition d'un DEA

Avant d'acquérir un DEA, il faut tout d'abord considérer que **le critère principal** demeure la rapidité d'intervention. Plus rapidement la victime de fibrillation reçoit les soins appropriés, plus grandes sont les chances qu'elle se rétablisse sans séquelles graves. Difficile de s'en passer.

Ainsi, le nombre d'appareils à acheter sera fonction :

- de l'étendue du lieu du travail ;
- du nombre de bâtiments ;
- de la distance entre l'hôpital et le lieu de travail.

De nos jours, il est possible de se procurer un DEA pour une somme variant de 1 500 à 2 000 \$. Un investissement des plus raisonnables pour sauver la vie d'un employé ou d'un collègue !



Une formation utile et nécessaire

Bien que la formation ne soit plus requise pour l'utilisation d'un DEA, elle demeure fortement recommandée pour acquérir les connaissances reliées aux premiers secours et aux premiers soins, et particulièrement pour connaître le protocole d'intervention en cas d'arrêt cardiorespiratoire. En effet, l'efficacité de l'intervention et sa rapidité d'action sont des critères qui augmentent les chances de réussite. À cet effet, le volet de formation du DEA est toujours actuel et demeure intégré au contenu de la formation *Secourisme en milieu de travail*, d'une durée de seize heures.

Pour plus d'information sur la formation *Secourisme en milieu de travail*, consultez le site Web de la CNESST.

cnesst.gouv.qc.ca/secourisme

Téléchargez l'application mobile sur l'App Store et Google Play!



Secourisme

POUR NOUS JOINDRE

 **1 844 838-0808**

 **cnesst.gouv.qc.ca**

